

CHARTRE PAYS Haut-Entre-deux-Mers

Orientations



Projet de territoire

2004 - 2014

PRÉAMBULE

Le Pays du Haut-Entre-Deux-Mers a décidé de construire son projet de territoire avec une vision sur les dix prochaines années. La charte du Pays Haut-Entre-Deux-Mers est un document de référence pour l'aménagement et le développement durable du territoire. Cette démarche fédératrice, initiée à partir de 2000, est aujourd'hui soutenue par 63 communes sur 4 cantons : le Réclais, les canton de Pellegrue, de Sauveterre-de-Guyenne et du Menségurais, tous trois constitués en Communautés de communes.

En ce début de 21^{ème} siècle, les territoires et tous leurs acteurs sont confrontés à des mutations profondes et rapides dans les domaines des échanges commerciaux, de l'environnement, des comportements sociaux.

Dans ce contexte, le projet de territoire 2004-2014 du Pays du Haut-Entre-Deux-Mers est issu d'une large mobilisation des habitants, acteurs de leur destin. L'ambition collective mise en relief dans ce travail est de :

- Valoriser l'identité du Pays à l'échelle régionale
- Soutenir et développer l'ensemble des secteurs économiques
- Equiper et structurer le territoire en favorisant l'équilibre des bassins de vie quotidienne
- Soutenir et développer les actions en faveur du lien social

Ce projet de territoire puise dans l'histoire de son intercommunalité depuis 1984, dans les secteurs du social, de l'économie, du tourisme et de l'habitat pour engager le Pays du Haut-Entre-Deux-Mers dans une démarche de développement durable.

L'expérience capitalisée dans le domaine du développement local, depuis 1993, offre aujourd'hui aux structures intercommunales, aux communes, aux associations, aux entreprises locales les moyens d'appréhender leurs projets avec une vision globale et transversale à l'échelle du Pays du Haut-Entre-Deux-Mers. Cette approche doit se retrouver systématiquement dans les pratiques de travail et d'échanges.

Cette volonté de cohésion sociale, économique et culturelle vécue sur le Pays doit être considérée comme une étape dans la construction d'un Pôle d'équilibre du Sud Gironde, par rapport à l'agglomération bordelaise. Ce Pôle sera pertinent s'il est organisé sur une réelle synergie entre l'aire urbaine de Langon et le Haut-Entre-Deux-Mers.

Vue d'ensemble

Valoriser l'identité du pays à l'échelle régionale

Objectif 1-1	Préserver le cadre de vie et les ressources naturelles	5
Mesure 1-1-1	Identifier et protéger les paysages remarquables	
Mesure 1-1-2	Mettre en place un plan environnemental	
Mesure 1-1-3	Identifier et exploiter les gisements énergétiques locaux dans l	
Objectif 1-2	Promouvoir l'image de terre d'accueil touristique	6
Mesure 1-2-1	Développer de nouvelles formes de tourisme	
Mesure 1-2-2	Accueillir les touristes	
Objectif 1- 3	Mettre en valeur les patrimoines	7
Mesure 1-3-1	Favoriser la découverte des patrimoines	
Mesure 1-3-2	Encourager la réhabilitation du bâti ancien	
Objectif 1- 4	Développer et organiser les vecteurs de communication	8
Mesure 1-4-1	Elaborer un plan de communication	
Mesure 1-4-2	Encourager la création d'outils de communication en favorisant les échanges	

Soutenir et développer l'ensemble des secteurs économiques

Objectif 2-1	Conforter le tissu économique existant	10
Mesure 2-1-1	Accompagner la reprise/transmission des entreprises et des exploitations agricoles	
Mesure 2-1-2	Soutenir les démarches qualité et environnementales	
Mesure 2-1-3	Accompagner les entreprises dans leurs mutations économiques	
Objectif 2-2	Développer une politique de formation adaptée	11
Mesure 2-2-1	Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises	
Mesure 2-2-2	Soutenir et développer les structures de formation et notamment la formation par alternance	
Objectif 2-3	Susciter l'émergence de nouveaux projets économiques	12
Mesure 2-3-1	Créer les conditions favorables à l'implantation de nouvelles en	
Mesure 2-3-2	Encourager l'innovation et la créativité	

des 4 orientations

Equiper et structurer le territoire en favorisant l'équilibre des bassins de vie quotidienne

Objectif 3-1	Renforcer et mettre en réseau les bassins de vie quotidienne	14
Mesure 3-1-1	Assurer la pérennité et le développement des services locaux et des commerces de proximité	
Mesure 3-1-2	Améliorer les infrastructures de transport et répondre aux problèmes de mobilité	
Mesure 3-1-3	Consolider et développer le maillage d'équipements sportifs, culturels et éducatifs	
Objectif 3-2	Garantir un cadre de vie pour améliorer l'accueil de nouveaux habitants	15
Mesure 3-2-1	Planifier une politique d'habitat adapté	
Mesure 3-2-2	Aménager et gérer les espaces publics en tant qu'espaces collectifs et de cadre de vie attrayants	
Mesure 3-2-3	Permettre une meilleure diffusion de l'information	
Objectif 3-3	Organiser le développement du territoire	16
Mesure 3-3-1	Mettre en place un centre de ressources pour organiser l'observation du territoire	
Mesure 3-3-2	Créer les conditions d'échanges entre professionnels	

Soutenir et développer les actions en faveur du lien social

Objectif 4-1	Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté au travers des pratiques culturelles, sportives et de loisirs	18
Mesure 4-1-1	Renforcer les différents réseaux pour créer une offre culturelle bénéficiant à l'ensemble du territoire	
Mesure 4-1-2	Développer l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs	
Mesure 4-1-3	Assurer une meilleure efficacité des structures éducatives et de temps libre	
Objectif 4-2	Encourager les actions de solidarité sur le territoire	19
Mesure 4-2-1	Mettre en œuvre une politique gérontologique	
Mesure 4-2-2	Soutenir les dispositifs et les acteurs de l'insertion sociale	

Orientalion 1

VALORISER L'IDENTITÉ DU PAYS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Fort de son héritage historique, naturel et patrimonial, le Haut-Entre-Deux-Mers a su construire et préserver une identité qui lui est propre. Ses nombreuses richesses offrent un cadre de vie et de villégiature de qualité : son vignoble, ses bastides, ses vallées sont des éléments remarquables qui participent à la renommée de la Région Aquitaine.

Terre de confluences, le Pays du Haut-Entre-Deux-Mers a également inscrit dans sa culture des capacités à accueillir de nouvelles populations.

Le projet de territoire a ainsi pour ambition de valoriser une identité fondée sur des ressources patrimoniales et sa tradition d'accueil :

- en identifiant les richesses et éléments représentatifs de sa diversité*
- en préservant les paysages et ressources naturelles, les empreintes du passé*
- en permettant la réappropriation de ces richesses par les habitants*
- en inscrivant l'animation et la promotion de ces patrimoines dans une perspective d'avenir*

Afin de faire rayonner cette identité à l'échelle régionale, le pays doit véhiculer une image de marque et se doter d'outils de communication adaptés à la société de l'inform@tion.

Orientalion 1

Valoriser l'identité du pays à l'échelle régionale

Objectif 1-1 | Préserver le cadre de vie et les ressources naturelles

Mesure 1-1-1	<p>Identifier et protéger les paysages remarquables</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer des dispositifs innovants sur la connaissance et la valorisation des paysages locaux et les faire vivre à l'échelle du Pays- Assurer la place de l'arbre comme élément structurant du paysage (protection des forêts et des haies, plantation d'essences remarquables)- Inventer des formes de participation et d'appropriation pour l'amélioration du cadre de vie
Mesure 1-1-2	<p>Mettre en place un plan environnemental</p> <ul style="list-style-type: none">- Impulser et mettre en cohérence des actions en matière d'environnement pour une meilleure gestion des déchets, de l'eau, de la biodiversité.- Construire une politique éducative d'éco-citoyenneté
Mesure 1-1-3	<p>Identifier et exploiter les gisements énergétiques locaux dans le respect de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">- Engager le territoire dans une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement d'énergies renouvelables et de biocarburant

Orientation 1

Valoriser l'identité du pays à l'échelle régionale

Objectif 1-2	Promouvoir l'image de terre d'accueil touristique
Mesure 1-2-1	<p>Développer de nouvelles formes de tourisme</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer et mettre en cohérence l'offre touristique existante autour de l'éco-tourisme, de la découverte patrimoniale et des événements locaux- Diversifier et adapter cette offre aux nouveaux besoins de loisirs ludiques et sportifs à destination des familles.- Consolider les liens avec les autres bassins touristiques (littoral Aquitain, Bordeaux, Dordogne, Lot-et-garonne, Gers, Landes)
Mesure 1-2-2	<p>Accueillir les touristes</p> <ul style="list-style-type: none">- Adapter et développer les équipements et services touristiques pour fixer la clientèle dans une démarche de séjour- Jouer sur la complémentarité de l'ensemble des pôles touristiques du territoire tant au niveau de la commercialisation, que de l'animation- Structurer l'offre commerciale autour de chaque pôle attractif touristique

Orientation 1

Valoriser l'identité du pays à l'échelle régionale

Objectif 1- 3 Mettre en valeur les patrimoines

Mesure 1-3-1	Favoriser la découverte des patrimoines - Encourager et organiser le développement des savoir-faire locaux (artisanat, gastronomie) - Mettre en lumière la diversité des cultures qui fonde aujourd'hui le territoire - Réhabiliter les voies de communication historiques
Mesure 1-3-2	Encourager la réhabilitation du bâti ancien - Remettre en état et animer le petit patrimoine rural - Valoriser les édifices et infrastructures historiques - Adapter les constructions anciennes aux nouveaux besoins d'habiter

Objectif 1- 4 Développer et organiser les vecteurs de communication

Mesure 1-4-1	Elaborer un plan de communication - Elaborer et mettre en évidence une image fédératrice du territoire autour de l'interlocuteur Pays - Développer la promotion d'une marque commerciale de produits locaux
Mesure 1-4-2	Encourager la création d'outils de communication en favorisant les échanges

Orientalion 2

SOUTIENIR ET DÉVELOPPER L'ENSEMBLE DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

L'entretien de la vitalité économique du territoire constitue une priorité dans le positionnement du Pays au sein de la région Aquitaine. Face à un bilan économique contrasté, le Pays du Haut Entre Deux Mers doit opposer une dynamique de développement valorisant ses ressources locales.

Aujourd'hui, l'attractivité du territoire repose avant tout sur une somme de savoir-faire reconnus dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture et de la viticulture. Afin de pérenniser ces activités, le Pays doit accompagner les mutations économiques auxquelles elles sont confrontées et faire face ainsi à deux enjeux prégnants : la transmission des entreprises et des exploitations et la réorganisation nécessaire de ces filières, notamment dans le domaine viticole.

Le rôle du Pays est également d'initier le développement de nouveaux projets :

- *en créant le climat économique favorable à l'implantation de nouvelles activités*
- *en valorisant les qualifications recherchées par les entreprises du territoire, grâce à une politique de formation adaptée*
- *en tirant parti des ressources locales pour mettre en place de nouvelles filières de production et de transformation*

L'enjeu pour le territoire est de conjuguer la qualité de sa production et de ses compétences, à sa capacité de création et d'innovation.

Orientation 2

Soutenir et développer l'ensemble des secteurs économiques

Objectif 2-1 Conforter le tissu économique existant

Mesure 2-1-1	Accompagner la reprise/transmission des entreprises et des exploitations agricoles <ul style="list-style-type: none">- Mettre en relation les cédants et les repreneurs- Démarcher des repreneurs potentiels- Intégrer le futur chef d'entreprise dans les dernières années d'activité
Mesure 2-1-2	Soutenir les démarches qualité et environnementales <ul style="list-style-type: none">- Encourager les démarches qualité (ISO 9000) et environnementales (ISO 14000) des entreprises afin d'améliorer le fonctionnement et la distinction concurrentielle- Organiser la mutualisation des moyens pour permettre aux entreprises de s'inscrire dans une charte qualité- Eco- aménager les zones d'activités
Mesure 2-1-3	Accompagner les entreprises dans leurs mutations économiques <ul style="list-style-type: none">- Orienter les entreprises vers des organismes de recherche et développement

Orientation 2

Soutenir et développer l'ensemble des secteurs économiques

Objectif 2-2 Développer une politique de formation adaptée

Mesure 2-2-1	Répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises <ul style="list-style-type: none">- Accompagner les entreprises dans la définition des profils de poste- Qualifier les métiers d'aide à domicile
Mesure 2-2-2	Soutenir et développer les structures de formation et notamment la formation par alternance <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir les organismes de formation implantés sur le territoire- Organiser le territoire pour proposer des formations variées et adaptées- Organiser des temps d'échanges pour les publics en formation à distance- Favoriser l'accès au logement pour les jeunes en formation- Encourager les initiatives de parrainage

Orientation 2

Soutenir et développer l'ensemble des secteurs économiques

Objectif 2-3 Susciter l'émergence de nouveaux projets économiques

Mesure 2-3-1	<p>Créer les conditions favorables à l'implantation de nouvelles entreprises</p> <ul style="list-style-type: none">- Donner la capacité aux zones d'activités actuelles d'attirer de nouvelles entreprises (NTIC, signalétique, traitement paysager)- Faire émerger des pôles de services marchands complémentaires.
Mesure 2-3-2	<p>Encourager l'innovation et la créativité</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager l'implantation d'entreprises de transformation à partir des ressources locales- Soutenir la distribution locale des produits agricoles.

Orientation 3

ÉQUILIBRER ET STRUCTURER LE TERRITOIRE EN FAVORISANT L'ÉQUILIBRE DES BASSINS DE VIE QUOTIDIENNE

Le Pays du Haut-Entre-Deux-Mers est un territoire vécu autour de bassins de vie quotidienne dont les pôles de centralité sont Sauveterre-de-Guyenne, Monségur, La Réole et Pellegrue. Cette orientation propose un cadre aux politiques publiques locales d'aménagement et d'équipement du territoire.

L'enjeu est de rendre attractif et accueillant chacun des bassins de vie en s'appuyant d'une part, sur leurs richesses spécifiques et d'autre part sur leur complémentarité, leur mutualisation et leur synergie.

Il s'agit de créer les outils de planification, de construire et d'aménager le territoire :

- *en développant les services publics et marchands vers les habitants*
- *en recherchant une efficacité des moyens de déplacements*
- *en modernisant le maillage d'équipements publics*
- *en consolidant la politique de rénovation de l'habitat par une démarche de constructions neuves de qualité*
- *en préservant voire en améliorant le cadre de vie par la création et le traitement paysager d'espaces publics*
- *en créant les conditions favorables à la démocratie participative et à la diffusion de l'information*

Cette orientation s'inscrit dans une démarche « d'amélioration continue » sur le moyen et long terme. Pour que la programmation des interventions publiques soit pertinente et réactive face aux besoins locaux, il est nécessaire d'organiser de une observation du territoire et des politiques engagées.

Orientation 3

Equiper et structurer le territoire en favorisant l'équilibre des bassins de vie quotidienne

Objectif 3-1	Renforcer et mettre en réseau les bassins de vie quotidienne
Mesure 3-1-1	<p>Assurer la pérennité et le développement des services locaux et des commerces de proximité</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer un maillage équilibré des services à la population- Créer des conditions et des structures attractives pour renforcer et diversifier l'offre de soins sur l'ensemble du territoire.- Mettre en œuvre une politique d'acquisition/rénovation du bâti dans une perspective socio- économique en cœur de bourg et de village- Mettre en cohérence et en synergie l'implantation des services aux publics et des services marchands au sein des pôles de centralité pour renforcer l'attractivité de chaque bassin de vie
Mesure 3-1-2	<p>Améliorer les infrastructures de transport et répondre aux problèmes de mobilité</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager l'intermodalité- Développer le trafic rapide pour les échanges professionnels- Favoriser les liaisons routières entre les pôles de centralité et avec les autres territoires- Adapter le transport collectif aux modes de vie du territoire
Mesure 3-1-3	<p>Consolider et développer le maillage d'équipements sportifs, culturels et éducatifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Equilibrer la répartition des établissements scolaires sur le territoire- Soutenir la construction d'équipements adaptés aux bassins de vie et favoriser leur complémentarité à l'échelle du Pays

Orientation 3

Equiper et structurer le territoire en favorisant l'équilibre des bassins de vie quotidienne

Objectif 3-2	Garantir un cadre de vie pour améliorer l'accueil de nouveaux habitants
Mesure 3-2-1	Planifier une politique d'habitat adapté - Soutenir l'élaboration d'outils d'urbanisme intercommunaux et organiser - Répondre à la demande locale de logements et faciliter l'arrivée de nouv - Compléter la politique de rénovation de logements par la construction de - Soutenir l'accès au logement pour toutes les catégories de population - Intégrer l'approche de qualité environnementale HQE dans les futures cc
Mesure 3-2-2	Aménager et gérer les espaces publics en tant qu'espaces collectifs et d - Équiper les espaces publics pour leur donner une vocation de repères de - Encourager les opérations de traitement paysager qui vise à valoriser le
Mesure 3-2-3	Permettre une meilleure diffusion de l'information - Communiquer sur les infrastructures et les services pour permettre aux - Favoriser l'accès au NTIC

Orientation 3

Equiper et structurer le territoire en favorisant l'équilibre des bassins de vie quotidienne

Objectif 3- 3 Organiser le développement du territoire

Mesure 3-3-1	Mettre en place un centre de ressources pour organiser l'observation du territoire
Mesure 3-3-2	Créer les conditions d'échanges entre professionnels - inciter les professionnels à se rencontrer et à échanger - animer les réseaux d'acteurs

Orientation 4

SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL

L'enrichissement de la qualité de la vie, l'épanouissement individuel et la possibilité pour tous de s'inscrire dans la vie collective sont au cœur du projet de territoire du Haut entre deux mers. L'ambition est de renforcer le lien social en s'appuyant sur les engagements citoyens et les initiatives de solidarité. La forte mobilisation des acteurs locaux et la diversité de leurs propositions offrent un creuset favorable à l'installation d'une dynamique de Pays. Facteur de bien-être individuel et collectif, celle-ci œuvre au maintien de la population sur le territoire.

Confronté à la marginalisation et à l'isolement de certaines populations, le territoire se doit d'apporter des solutions rapides et adaptées.

Il s'agit aujourd'hui de conforter les initiatives et d'offrir un cadre d'actions à tous :

- en encourageant les pratiques de mutualisation*
- en favorisant l'accès de tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs*
- en assurant une meilleure efficacité des structures existantes*
- en mettant en œuvre une politique de gérontologie*
- en soutenant les dispositifs et acteurs de l'insertion sociale*

C'est en structurant la mobilisation citoyenne autour de projets communs que notre projet de territoire permettra la valorisation des spécificités et des différences de chacun.

Orientation 4

Soutenir et développer les actions en faveur du lien social

Objectif 4-1	Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté au travers des pratiques culturelles, sportives et de loisirs
Mesure 4-1-1	<p>Renforcer les différents réseaux pour créer une offre culturelle bénéficiant à l'ensemble du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">- Harmoniser l'offre culturelle sur le territoire par l'échange, la mutualisation des ressources et la coopération entre les acteurs- Coordonner des événements tout au long de l'année dans une programmation diversifiée et équilibrée sur le territoire
Mesure 4-1-2	<p>Développer l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager la découverte d'activités culturelles et sportives- Soutenir la vie associative, les initiatives citoyennes et les projets collectifs- Construire des passerelles entre les professionnels et les amateurs- Généraliser les pratiques d'éveil culturel- Permettre l'accès de tous aux différentes pratiques
Mesure 4-1-3	<p>Assurer une meilleure efficacité des structures éducatives et de temps libre</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobiliser les acteurs autour d'un projet éducatif de territoire- Accompagner et coordonner les structures existantes dans le développement des valeurs éducatives- Améliorer l'accueil et professionnaliser les équipes d'encadrement

Orientation 4

Soutenir et développer les actions en faveur du lien social

Objectif 4-2 Encourager les actions de solidarité sur le territoire

Mesure

4-2-1

Mettre en œuvre une politique gérontologique

- Rompre l'isolement en affirmant la place des personnes âgées dans la vie collective
- Soutenir le développement et la coordination de services adaptés pour favoriser le maintien à domicile
- Réunir les acteurs locaux autour de la mise en place d'une politique de prévention en matière de santé
- Créer des structures d'accueil publiques ou privées répondant aux attentes locales, aux exigences de qualité de vie et en tenant compte du Schéma départemental gérontologique

Mesure

4-2-2

Soutenir les dispositifs et les acteurs de l'insertion sociale

- Offrir un soutien aux jeunes en difficulté scolaire et aux jeunes défavorisés
- Soutenir les actions en direction des jeunes et des familles fragilisés
- Identifier et développer l'offre d'emploi peu qualifiée
- Développer des partenariats pour traiter globalement les facteurs de l'exclusion